



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2019

DÉLIBÉRATION N° 2019-123

FINANCES

5 – Adoption de la décision modificative n° 2 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mercredi 04 décembre 2019, s'est réuni le mercredi 11 décembre 2019 à la salle des fêtes de BONNEUIL-EN-FRANCE, 11 Chemin de la Voirie - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mercredi 04 décembre 2019

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat

Vice-Président(s) présent(e)s : Didier GUEVEL, Vice-Président - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Alain BOURGEOIS, Vice-Président - Gérard SAINTE BEUVE, Vice-Président - Anita MANDIGOU, Vice-Présidente - Gilles MENAT, Vice-Président - Jean-Luc HERKAT, Vice-Président - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente

Secrétaire de séance : Patrice GEBAUER - Délégué de la Commune de LE THILLAY

43 présent(e)s

Dont 42 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CARPF :

Joël DELCAMBRE et Tony FIDAN (Commune d'ARNOUVILLE), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Marcel BOYER (Commune d'ÉCOUEN), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Christian CAURO (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Robert DESACHY et Francis COLOMIES (Commune de LE MESNIL-AUBRY), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SAINTE BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES), Nicole BERGERAT (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Alain GOLETTA (Commune de VÈMARS), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

C3PF :

Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Geneviève BENARD-RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de MONTSOULT)

CAPV :

Claude ROUYER (Commune d'ATTAINVILLE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN et Marie-France MOSOLO (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Jean-Pierre DAUX (Commune de MONTMORENCY), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT)

Formant la majorité des membres en exercice.

Et 1 présent(e) sans droit de vote

CARPF :

Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de SAINT-WITZ)

FINANCES

5 – Adoption de la décision modificative n° 2 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées

EXPOSÉ DES MOTIFS

La décision modificative du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées intervient pour réajuster au mieux la réalité budgétaire du SLAH et faire face à certaines dépenses à venir. Elle permet également de procéder à la réaffectation des crédits sur des postes qui étaient insuffisamment fournis dans le budget au regard de l'exécution budgétaire.

Le tableau ci-après retrace les modifications budgétaires proposées :

Exploitation								
Chap	Libellé chapitre	Art	Libellé de l'article	Opération (pour information)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Observations
78	Reprise sur provision	7815	Reprise provision pour risques et charges		0,00 €		+ 8 000,00 €	Reprise provision fin contentieux
67	Charges exceptionnelles	678	Autres charges exceptionnelles		0,00 €	+ 401 000,00 €		Solde convention entretien et opérations sous mandat
023	Virement à la section d'investissement				17 391 582,72 €	-393 000,00 €		Equilibre de la section
Total section d'exploitation						+ 8 000,00 €	+ 8 000,00 €	
Investissement								
Chap	Libellé chapitre	Art	Libellé de l'article	Opération (pour information)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Observations
021	Virement de la section d'exploitation				17 391 582,72 €		- 393 000,00 €	Même montant qu'en section exploitation
13	Subv.	1311	Subvention Agence de l'eau	13EXTSTEP	7 400 000,00		- 3 866 204,00 €	La subvention reçue en 2019 est de 3 533 796€ compte tenu de l'avancement des travaux
16	Emprunts	1681	Autres emprunts	13EXTSTEP	7 000 000,00		+ 10 927 449,00 €	Avance reçue de 17 927 449€
16	Emprunts	1681	Autres emprunts		300 000,00 €	+ 5 000,00 €		Ajustement de crédits
23	Immo. en cours	2318	Autres immobilisations corporelles		69 747 667,52 €	+ 6 663 245,00 €		Équilibre section investiss.
Total section d'investissement						+ 6 668 245,00 €	+ 6 668 245,00 €	
Total général DM n° 2						+ 6 676 245,00 €	+ 6 676 245,00 €	

FINANCES

5 – Adoption de la décision modificative n° 2 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature comptable M. 49,

Vu la délibération du 27 mars 2019 portant approbation du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'année 2019,

Vu la délibération du 26 juin 2019 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'année 2019,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1- Approuve la décision modificative n°2 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, équilibrée comme suit :

Exploitation								
Chap	Libellé chapitre	Art	Libellé de l'article	Opération (pour information)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Observations
78	Reprise sur provision	7815	Reprise provision pour risques et charges		0,00 €		+ 8 000,00 €	Reprise provision fin contentieux
67	Charges exceptionnelles	678	Autres charges exceptionnelles		0,00 €	+ 401 000,00 €		Solde convention entretien et opérations sous mandat
023	Virement à la section d'investissement				17 391 582,72 €	- 393 000,00 €		Equilibre de la section
Total section d'exploitation						+ 8 000,00 €	+ 8 000,00 €	

FINANCES

5 – Adoption de la décision modificative n° 2 portant sur le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées

Investissement								
Chap	Libellé chapitre	Art	Libellé de l'article	Opération (pour information)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Observations
021	Virement de la section d'exploitation				17 391 582,72 €		- 393 000,00 €	Même montant qu'en section exploitation
13	Subv.	1311 1	Subvention Agence de l'eau	13EXTSTEP	7 400 000,00		- 3 866 204,00 €	La subvention reçue en 2019 est de 3 533 796€ compte tenu de l'avancement des travaux
16	Emprunts	1681	Autres emprunts	13EXTSTEP	7 000 000,00		+ 10 927 449,00 €	Avance reçue de 17 927 449€
16	Emprunts	1681	Autres emprunts		300 000,00 €	+ 5 000,00 €		Ajustement de crédits
23	Immo. en cours	2318	Autres immobilisations corporelles		69 747 667,52 €	+ 6 663 245,00 €		Équilibre section investiss.
Total section d'investissement						+ 6 668 245,00 €	+ 6 668 245,00 €	
Total général DM n° 2						+ 6 676 245,00 €	+ 6 676 245,00 €	

2- Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette décision modificative n° 2.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le mercredi 11 décembre 2019

Guy MESSAGIER



Président du Syndicat
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 28/12/19
Affichée le : 20/12/19
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.